



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte** : M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **Genes** : M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00272

Rapport n°18 - Conclusion d'une Convention d'Objectif Territorial avec l'Ademe BFC

Conclusion d'une Convention d'Objectif Territorial avec l'Ademe BFC

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-présidente

	Date	Avis
Commission n°4	29/08/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant de l'opération : 350 000 € en recettes sur 4 ans

Résumé :

Afin d'accompagner Grand Besançon Métropole dans son action en faveur de la transition écologique, l'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans basé sur ses référentiels Territoire Engagé pour la Transition écologique. Le présent rapport a pour objet de définir les modalités du soutien technique et financier proposé.

Grand Besançon Métropole est un acteur historiquement engagé et reconnu pour ses réalisations en matière de préservation de l'environnement. Les transitions constituent l'un des piliers de son projet de territoire Action Grand Besançon, et son engagement a fait, au cours des dernières années, l'objet de reconnaissances nationales, notamment de l'Ademe dans le cadre du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie).

Face à une accélération des changements écologiques en cours, il apparaît nécessaire d'engager encore davantage la collectivité et le territoire en matière de transition écologique. C'est le sens de la construction du troisième Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), devant constituer le document central pour la planification écologique du Grand Besançon, et soumis à l'adoption du Conseil de communauté le 26/09/2024.

I. Présentation du cadre des « Contrats d'Objectifs Territoriaux » de l'Ademe

Afin d'accompagner les dynamiques territoriales en matière de transition, en particulier celles portées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), l'Ademe a développé un cadre contractuel qu'il est proposé de décliner à l'échelle de Grand Besançon : le Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Le COT est un contrat d'objectif pensé comme un appui permettant de renforcer le projet territorial de transition. En particulier :

- il ne requiert pas de plan d'actions spécifique mais s'inscrit dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire ;
- d'une durée de 4 ans, il donne une visibilité de moyen terme en intégrant des objectifs définis entre l'Ademe et la collectivité signataire, dont l'atteinte conditionne le versement de la totalité de la subvention ;
- l'enveloppe financière est globalisée pour la mise en œuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs, et à la discrétion du territoire ;
- un accompagnement méthodologique est par ailleurs intégré, à travers le recours aux référentiels d'actions de l'Ademe et l'appui de ses conseillers.

En pratique, un COT est composé de deux phases :

La phase 1, d'une durée de 18 mois au maximum, permet à la collectivité de renforcer son diagnostic territorial. La collectivité signataire doit notamment réaliser deux audits attestant d'un engagement dans les deux référentiels Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (référentiel Climat-Air-Energie, pour lequel Grand Besançon est déjà engagé ; et référentiel Economie Circulaire, dans lequel il conviendra de s'engager). Cette phase doit permettre d'élaborer un plan d'actions transversal tenant compte à la fois des objectifs propres à son territoire et des actions déjà engagées. L'Ademe soutient cette phase par le versement d'une part fixe de 75 000 €.

La phase 2, courant jusqu'en fin de 4^e année, est une phase de mise en œuvre du plan d'actions, incluant la réalisation d'audits finaux permettant de valider l'atteinte des objectifs. Des bilans annuels sont en outre produits afin d'attester de la progression du territoire et de l'atteinte de ses objectifs. Le soutien financier de l'Ademe sur cette seconde phase peut aller jusqu'à 275 000 €. Elle est en outre renouvelable.

II. Opportunité de conclusion d'un Contrat d'Objectif Territorial par Grand Besançon Métropole

La perspective de conclusion d'un COT était identifiée lors de l'élaboration du PCAET 2024-2029 de Grand Besançon Métropole, plusieurs actions y faisant référence, notamment à travers l'objectif de s'engager dans la définition d'une stratégie globale en matière d'économie circulaire.

La démarche apparaît en effet opportune, ce pour différentes raisons :

- la collectivité est d'ores et déjà engagée dans la démarche Territoire Engagé en matière de référentiel Climat-Air-Energie, et le SYBERT en matière d'Economie Circulaire (pour la partie déchets uniquement) ; il s'agira par conséquent de poursuivre la démarche de progression au sein de ces deux référentiels ;
- l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté propose en outre de définir des objectifs spécifiques, afin de permettre à la collectivité de renforcer son action sur des priorités qui ne se reflètent pas toujours dans les référentiels ; ces objectifs spécifiques se substituent en partie à la progression attendue dans les référentiels, notamment pour le calcul des aides (pour une part allant entre 50 000 et 100 000 €).

Compte tenu des forts engagements de la collectivité et des priorités du nouveau PCAET 2024-2029, il est proposé de s'engager sur les objectifs régionaux suivants :

- Thématiques transversales : coopération et stratégie ; adaptation au changement climatique ;
- Thématiques sectorielles : sobriété, efficacité énergétique et énergie renouvelable ; alimentation durable.

D'ores et déjà, il apparaît que la création d'un poste dédié au sein de la collectivité sur la réalisation de l'état des lieux et la formalisation d'une stratégie en matière d'Economie Circulaire, financé par le COT, sera nécessaire. Il aura en outre pour mission de susciter, accompagner et renforcer les pratiques de coopération autour de la transition écologique du territoire. La mobilisation des crédits restants se fera au fil des besoins identifiés, en particulier au terme de la phase 1, lors de la contractualisation des objectifs.

Le Contrat d'Objectif Territorial sera conclu pour une période maximale de 4 ans. Un avenant sera proposé au terme de la phase 1 (18 mois maximum) afin de contractualiser sur des objectifs au regard des audits réalisés sur les référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de conclusion d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le Contrat d'Objectif Territorial.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

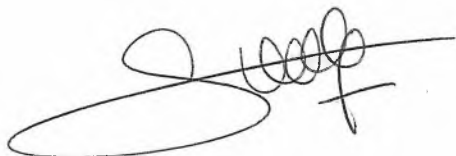
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon